

de répertoire national de la biodiversité. Selon les témoignages entendus, l'acquisition de connaissances sur les espèces du monde entier, de même que leur diffusion à l'échelle internationale, faciliteraient la préservation de la biodiversité et favoriseraient la création de bio-industries.

Recommandation n° 6

Le Comité estime que l'une des pierres angulaires d'une stratégie nationale efficace en matière de diversité biologique sera un inventaire national de la biodiversité canadienne et il recommande donc que le gouvernement du Canada facilite l'établissement d'un tel inventaire. Le Comité recommande en outre que le gouvernement du Canada appuie la création d'une banque de données internationale sur les espèces de la planète.

Tous les témoins s'entendaient sur l'importance d'établir un inventaire des espèces, au Canada et à l'échelle internationale. Ils ont cependant souligné que les efforts déployés pour réaliser de tels inventaires ne devraient pas retarder la prise de mesures de préservation de la biodiversité entre-temps. Ainsi, John Herity d'Environnement Canada a rappelé au Comité «qu'il ne faudrait pas oublier que certaines mesures peuvent être prises sans une connaissance complète de notre inventaire³⁷.» Le Comité n'en croit pas moins que l'établissement d'un inventaire des espèces canadiennes est une initiative valable et importante.

Au Canada uniquement, on sait que 230 espèces animales et végétales, ainsi que de précieux espaces naturels comme des forêts centenaires et des terres humides, sont menacés. Le recensement des organismes vivants le plus complet jamais réalisé au Canada a été effectué par les auteurs de la *Canada Country Study on Biodiversity*. L'inventaire taxinomique entrepris dans le cadre de cette étude a permis d'établir qu'un peu plus de 70 000 espèces de micro-organismes (virus exclus), de plantes et d'animaux ont été décrites ou signalées au Canada (jusqu'à la limite de la zone territoriale de 200 milles, dans l'Arctique canadien et jusque dans les fonds marins). On estime que le Canada compte tout autant d'espèces qui n'ont pas encore été répertoriées. On risque de perdre les ressources qui nous permettent d'identifier les espèces, d'interpréter les données et d'évaluer la diversité biologique. Les sciences fondamentales de l'identification et de la taxinomie constituent les fondements mêmes de notre connaissance de la diversité biologique et de ses conséquences économiques et sociales. Lorsque les responsables de cours de sciences naturelles et de groupes de recherche essentiels prennent leur retraite, ils ne sont pas remplacés au sein des universités ou d'autres institutions. Si les cours et les programmes de formation requis disparaissent, nous ne disposerons plus des spécialistes nécessaires pour exécuter ces travaux.

Recommandation n° 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada s'assure qu'on accorde une aide suffisante aux travaux de recherche menés par différents organismes sur la classification et l'étude des espèces végétales et animales qui composent la diversité biologique.

³⁷ *Ibid.*, p. 18.